

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Ajout de groupes prioritaires

La vaccination disponible à de nouvelles clientèles dès le 14 avril et vaccination 2^e dose en CHSLD

Joliette, le 14 avril 2021 – La campagne de vaccination contre la COVID-19 se poursuit et s'ouvre à de nouvelles clientèles dans la région. Le CISSS de Lanaudière annonce qu'à compter de ce mercredi 14 avril, elle sera élargie aux personnes souffrant de maladies chroniques ainsi qu'aux travailleurs essentiels identifiés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Vaccination des personnes considérées à très haut risque de complications

Ainsi, les personnes âgées de moins de 60 ans considérées à très haut risque de complications de la COVID-19 pourront être vaccinées. Notons d'emblée que les personnes concernées faisant partie de cette catégorie n'ont pas d'action spécifique à poser pour se faire vacciner ou pour prendre un rendez-vous. La vaccination se fera sous recommandation d'un médecin traitant dans des circonstances particulières, soit :

- Personnes qui sont présentement hospitalisées avec une condition les mettant à risque de complications de la COVID-19;
- Patients suivis en milieu hospitalier pour de la dialyse rénale, personnes greffées et celles présentement sous traitement pour des cancers;
- Personnes qui doivent recevoir une dose de vaccin sous la supervision d'un allergologue en milieu hospitalier.

Les pharmaciens communautaires pourront également contribuer à rejoindre les personnes présentant ces conditions qui ne pourront être vaccinées en milieu hospitalier.

Vaccination des travailleurs dans les milieux à risque important d'éclosion

Dès aujourd'hui, les adultes de moins de 60 ans qui assurent des services essentiels et qui travaillent dans des milieux à risque élevé d'éclosion pourront se rendre sur la page www.quebec.ca/vaccinCOVID pour prendre leur rendez-vous. Les travailleurs essentiels de milieux à risque important d'éclosion qui font l'objet du groupe prioritaire sont :

- Le personnel des écoles primaires et secondaires;
- Le personnel des milieux de garde pour enfants;
- Le personnel de la sécurité publique (pompiers, policiers et centres de détention);
- Les travailleurs étrangers temporaires du milieu agricole;
- Le personnel des abattoirs;
- Le personnel de secteurs miniers en région éloignée;
- Les travailleurs des organismes communautaires soutenus par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Les travailleurs essentiels ou les travailleurs de milieux à risque important d'éclosion correspondant aux catégories identifiées par le MSSS devront s'inscrire dans une section spécifique du portail de prise de rendez-vous. Des mécanismes de contrôle de l'admissibilité à la vaccination seront mis en place à l'entrée des sites et une preuve d'emploi sera demandée lors du rendez-vous (carte d'employé, relevé d'emploi, lettre de l'employeur, etc.). Des plages horaires seront disponibles dans les différents sites de vaccination de la région selon la disponibilité des doses de vaccins.

Prise de rendez-vous en ligne

Consulter la page quebec.ca/vaccinCOVID est le moyen le plus simple et le plus rapide pour prendre rendez-vous et pour suivre l'évolution de la campagne par région. Pour ceux et celles qui n'ont pas accès à Internet ou qui éprouvent des difficultés à l'utiliser, il est possible de composer le **1 877 644-4545** pour du soutien.

Assurez-vous de prendre en note l'heure, la date et le lieu de votre rendez-vous. Le jour de votre rendez-vous, apportez votre carte d'assurance maladie. Il est également demandé de porter un vêtement à manches courtes.

Début de la vaccination 2^e dose en CHSLD

La vaccination de la 2^e dose a débuté le 14 avril auprès des résidents du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Parphilia-Ferland. Suivant une mise à jour émise par le MSSS, la seconde dose de vaccin contre la COVID-19 est offerte dans un intervalle de 112 jours après l'administration de la première dose. La vaccination est planifiée aux cours des prochaines semaines pour l'ensemble des CHSLD de la région.

Autres groupes à venir

Rappelons que les personnes qui ne font pas partie des groupes prioritaires en cours de vaccination dans la région doivent éviter de téléphoner, de solliciter le site Web ou de se présenter sur place pour se faire vacciner. Chaque groupe sera informé de la prise de rendez-vous au moment opportun.

Pour plus d'informations concernant la vaccination contre la COVID-19, visitez le [site Web du MSSS au quebec.ca/vaccinCOVID](http://siteWeb du MSSS au quebec.ca/vaccinCOVID).

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière